



Mécanisme d'accès en santé mentale adulte (MASM-A)

Psychiatrie communautaire

Description du service

Portrait de l'utilisateur :

- Adultes présentant des symptômes liés à un trouble mental avec ou sans diagnostic;
- La situation biopsychosociale de l'utilisateur nécessite un avis psychiatrique pour clarifier un diagnostic, ajuster un traitement ou recommander des modalités de suivi;
- On observe la présence d'une altération de la condition ou une récurrence de la symptomatologie ou d'un dysfonctionnement important laissant envisager un besoin de services spécialisés.

Les demandes suivantes ne relèvent pas de la psychiatrie communautaire :

- Demande d'expertise légale ou contre-expertise (SAAQ, CNESST);
- Demande d'expertise des compétences parentales DPJ;
- Évaluation TDA/H ou TSA sans comorbidité;
- Évaluation neuropsychologique ou trouble neurodéveloppemental.

À noter que la référence en psychiatrie communautaire **ne sera pas** recevable si l'utilisateur a déjà un suivi actif dans une clinique spécialisée de psychiatrie ou s'il a eu une évaluation psychiatrique dans le dernier 6 mois ou encore si les recommandations d'une évaluation psychiatrique précédente n'ont pas été mises en place.

Objectifs généraux :

- Améliorer l'accessibilité à l'expertise psychiatrique dans les services de proximité de première ligne;
- Offrir des services spécialisés en santé mentale dans un cadre accessible, intégré au parcours de soins et ancré dans le quotidien des usagers;
- Favoriser une approche intégrée et collaborative en santé mentale en soutenant de façon régulière l'omnipraticien assurant le suivi.

Objectifs spécifiques :

- Offrir des interventions ponctuelles ou de courte durée pour l'évaluation, le diagnostic ou le traitement;
- Soutenir les partenaires du réseau dans une perspective de continuité et de fluidité des services;
- Offrir un soutien direct aux médecins et aux IPS en leur donnant accès à une expertise spécialisée;
- Outiller les professionnels de la première ligne et les partenaires dans la prise en charge des usagers, notamment en contexte de situations cliniques complexes.

Rôles respectifs de la psychiatrie communautaire :

Psychiatre communautaire

Consultation clinique : analyse des situations complexes, participation aux discussions cliniques, soutien aux omnipraticiens.

Évaluation ponctuelle : diagnostic, ajustement de la médication, recommandations de traitement et d'orientation.

Liaison : coordination des soins avec les médecins traitants, le MASM-A et les équipes de suivi.

Suivis à court terme (max 10 rencontres) : soutien à l'initiation ou à l'ajustement de la médication, support psychothérapeutique, soutien aux proches.

Infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (IPSSM)

Consultation clinique : expertise complémentaire à celle des médecins; Collaboration active avec les équipes interdisciplinaires dans une approche intégrée.

Évaluation ponctuelle : diagnostic, ajustement de la médication, recommandations de traitement et d'orientation.

Suivis à court terme (max 10 rencontres): soutien à l'initiation ou à l'ajustement de la médication, suivi psychothérapeutique.

Programme MSRP

Ligne téléphonique: consultation rapide auprès d'un psychiatre communautaire pour les omnipraticiens et les IPS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

Services offerts: Conseils sur l'orientation d'un usager, la médication appropriée, les diagnostics probables ainsi que les traitements pertinents en santé mentale.